

(24 janvier 2011)

« L'investissement de la femme dans l'entreprise passe par celui de l'homme dans la maison »

Newsletter CFE-CGC Le + syndical : Merci de nous accorder cette interview. Vous êtes membre du Réseau Équilibre CFE-CGC. Quelles en sont les raisons ?

Didier Colpin : Mon épouse a toujours travaillé et il m'a toujours été clair que je devais participer aux travaux domestiques. Père depuis 1984, l'importance de la conciliation des temps de vie est pour moi une évidence.

Je me suis retrouvé dans cette phrase de Jean-Luc Cazettes, ancien président confédéral, dans l'ouvrage « *Qu'est-ce que la CFE CGC ?* » : « **L'investissement de la femme dans l'entreprise passe par celui de l'homme dans la maison** ».

Q : Quelles sont vos missions au sein de ce réseau ? Comment vous y impliquez-vous ?

R : Comme je travaille à temps complet, mon temps disponible est limité...Au sein du département 44, j'entretiens des liens avec l'Hôtel de Région au sein d'une Commission Égalité, avec l'AFAQ AFNOR et avec notre partenaire Companeros, qui régulièrement me fait intervenir auprès d'étudiant(e)s. Etre en relation constante tant avec l'union départementale CFE-CGC que l'union régionale CFE-CGC, est aussi pour moi une évidence. Toutes les semaines je fais « tourner » au niveau national (UD, UR et divers emails personnels) cinq revues de presse dont une sur l'égalité homme/femme, la mixité et la conciliation des temps de vie.

Je suis dans ce Réseau Équilibre depuis le printemps 2005 et en novembre de cette même année, j'ai organisé un débat public. A cet effet j'ai construit un diaporama « historique ». Il est à la disposition de qui le souhaite (d.colpin.r.equilibre@gmail.com).

Q : A votre avis, comment promouvoir l'égalité professionnelle au sein des entreprises ? Et la CFE-CGC, quel rôle doit-elle jouer ?

R : Ici, je ne mettrai qu'un seul point en avant (car les autres suivent) : dans son quotidien, ne pas jouer les « machos » !

Q : Le Réseau Équilibre CFE-CGC parle de « mixité » et non de « parité », qu'en pensez-vous ?

R : Par la parité les femmes accèdent au droit commun non comme individus mais en tant que femmes. Historiquement exclues de la loi commune au nom d'une différence de nature, elles retrouvent le bénéfice du droit commun à partir de cette différence... De ce point de vue, la parité entorse au principe de l'Égalité, reconnaît l'exclusion des femmes de l'universalité...

Q : Pour conclure et résumé, que diriez-vous ?

R : - « La Liberté de l'Humain passe par une Égalité de droits pour les deux entités qui le composent. Et seule cette égalité, en excluant tout apartheid, permet une pleine Fraternité des sexes.

- « Rester à la maison » est respectable et doit être respecté. Si c'est un choix éclairé et partagé.

- « Travailler » est respectable et doit être respecté. Si c'est un choix éclairé et partagé.

Mais dans des conditions juridiquement identiques avec des chances qui le sont donc également.

Q : Plus rien à ajouter ?

R : Si. Je publie sur le web des textes – prose et poèmes -. Certains abordent cette problématique et d'autres chantent la Femme.

La rédaction de la Newsletter CFE-CGC Le + syndical

Pour en savoir plus sur Didier Colpin :

http://www.jobetic.net/Hommes-Femmes-et-le-Reseau-Equilibre_a878.html